



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal des
Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS) - Groupe
Manifeste 79**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200079

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Vie Associative/Jumelages

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office
Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité
(OMAPDS) - Groupe Manifeste 79**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité,

Au titre de 2000, et dans la limite des crédits inscrits par anticipation, la subvention annuelle à l'association niortaise "Groupe du Manifeste 79" affiliée à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité qui a satisfait aux conditions mentionnées ci-dessous a été établie au montant :

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 99 (1) (pour mémoire)		SUBVENTIONS 2000 CM du 3 mars 2000		
		FONCT	*	FONCT	*	soit en Euros
19659	Groupe du Manifeste 79	2 000 F		2 500 F		381,12

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 1999 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2000, qui lui ont été demandés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser la somme ainsi définie.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 35
Contre : 1
Abstention : 6
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)